

4^{ème} Lettre du Conseil 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre 2015.

Tous les membres en exercice étaient présents.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2015

Il n'y a pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

II - PRISE EN CHARGE DE FRAIS

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais engagés par le personnel communal dans le cadre de leurs missions :

- frais de déplacement,
- frais de repas,
- remboursement du montant des visites médicales nécessaires au renouvellement du permis de conduire.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte.

III - ELABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

La Commune s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P communaux et a fait recenser les besoins par un bureau d'études spécialisé.

Les travaux pourraient être échelonnés sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

IV - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le fonctionnement de l'Etablissement Public Foncier (EPF). C'est un organisme d'Etat chargé d'aider les communes qui le souhaitent à gérer le patrimoine foncier. Il les accompagne dans la mise en œuvre de projets urbains. Il dispose de fonds versés essentiellement par le Conseil Régional.

Monsieur le Maire propose de requérir les services de l'EPF dans le cadre de l'étude des projets immobiliers. Il propose d'y associer le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve.

V - ADJUDICATION DU BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire rappelle que l'adjudication du bail de chasse s'est déroulée le jeudi 10 septembre 2015 en présence de Maître VANDENBROUCKE et de sa collaboratrice, de Monsieur TENNERONI, Trésorier et de son adjointe, Madame GRARE.

Comme aucun acquéreur ne s'est porté preneur, Maître VANDENBROUCKE a déclaré l'adjudication infructueuse.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une bague à chevreuil est allouée au territoire. Il indique la démarche qu'il a effectuée afin de la récupérer. Il explique que compte tenu de la présence des lapins, il n'est pas envisageable de reporter l'adjudication de la chasse à l'année suivante.

Monsieur le Maire propose une location de gré à gré, pour une période de 3 ans.

L'information sera portée sur le site internet et dans le bulletin municipal. Le cahier des charges sera communiqué aux amateurs et le choix sera effectué en fonction des propositions reçues.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Bourses communales : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération octroyant le versement d'une aide communale aux étudiants. Il propose de verser la somme de 50 € aux lycéens en apprentissage ou en formation professionnelle qui sont obligés d'acheter leur matériel. La bourse leur sera versée sur présentation d'un justificatif d'achat.
- Travaux de la Mairie : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin des travaux de rénovation de la façade avant de la Mairie. Il indique qu'une subvention sera demandée afin de terminer les travaux et de remplacer le toit de la salle des associations.
- OPAH : Monsieur le Maire rappelle les fonctions de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat. Il ajoute que les bailleurs privés peuvent aussi solliciter l'aide de cet organisme.
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale : La restitution du plan de gestion du site de la Warenne a été réalisée. Ce plan comprend la mise en place des sentiers de randonnée, l'espace de biodiversité, l'entretien des surfaces et la mise en place d'un inventaire faunistique et floristique.
- Maison d'Assistantes Maternelles : Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'installation d'une MAM dénommée « PEAU à POT », dirigée par Mesdames Céline SAILLY et Sandrine TINTILLIER, assistantes agréées. Cette structure peut accueillir 8 enfants.
- Bassins versants : Monsieur le Maire fait part d'une réunion de restitution de l'étude hydrologique et hydraulique sur les bassins versants du Boulonnais.
- Remaniement cadastral : Monsieur le Maire informe qu'un remaniement cadastral sera réalisé sur l'ensemble de la commune par le service des Finances Publiques. L'information sera réalisée par le bulletin municipal, par affichage et portée sur le site internet.
- Gendarmerie : Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'arrivée du nouveau Major, commandant la brigade de Desvres. Il souhaite mettre en

place un réseau d'information afin de lutter contre les cambriolages. Il rappelle de ne pas hésiter à appeler le 17 pour les signalements suspects.

- Madame Geneviève MARTEL, Première Adjointe, indique qu'une association est en train de se créer pour aider une jeune du village, victime d'un grave accident de voiture. A l'initiative de quelques habitants une soirée cabaret sera organisée le mardi 10 novembre 2015 à la salle polyvalente. Les fonds seront reversés à l'association.
- Madame Geneviève MARTEL propose de créer une association pour gérer les animations de la commune. Elle indique qu'elle pourrait être composée de conseillers municipaux, d'habitants du village et des membres des associations de Colembert.
- Monsieur le Maire indique les nouvelles dispositions d'accueil des enfants à l'école. Il précise qu'un revêtement neuf a été appliqué sur le parking situé entre l'école et l'église.
- Il indique que les travaux programmés rue du Communal et sur les parkings attenants ont été réalisés.
- Il rappelle la présentation du projet de mutualisation réalisé par la Communauté de Communes et validé par le conseil communautaire. Il indique que la commune doit rendre un avis simple, qui est approuvé à l'unanimité.